



**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES INGENIEURS DE L'INFRASTRUCTURE MILITAIRE**  
**2, boulevard du Ronceray**  
**BP 93525**  
**49035 ANGERS Cedex 01**

## **CONCOURS 2018**

### **FICHE GUIDE**

**A l'attention des candidats IMI**

Contacts :

#### **Direction des études de l'ENSIM**

Ingénieur en chef de 2<sup>ème</sup> classe Thierry CHAPELET  
2, Bd du Ronceray - BP 93525 - 49 035 ANGERS cedex 01  
Tél : 02 41 20 73 76 ou 06 70 24 44 78  
Mail : [thierry.chapelet@ensam.eu](mailto:thierry.chapelet@ensam.eu)

#### **Recrutement concours**

Secrétariat général pour l'administration (SGA)  
Direction centrale du service d'infrastructure de la défense(DCSID)  
Service de la stratégie, sous-direction du pilotage des ressources humaines  
bureau de la gestion des personnels militaires  
(SGA/DCSID/STG/SDPRH/BGPM)  
3, rue de l'indépendance américaine – CS 80601 – 78013 Versailles cedex  
Mail : [dcsid.recrutement.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dcsid.recrutement.fct@intradef.gouv.fr)  
Site internet : <http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/infrastructure-btp/ingenieur-militaire-d-infrastructure-de-la-defense-imi/ensim>

Vous êtes candidat au concours **Arts et Métiers – ingénieur militaire d’infrastructure**.

En plus des épreuves orales du concours Arts et Métiers, vous participerez à un entretien de motivation qui se déroulera à l’ENSAM Paris.

Vous devez également :

1 / Pour l’admissibilité, produire :

- ✓ soit un **certificat d’aptitude médical de votre médecin traitant**, en utilisant le modèle et la notice disponibles en téléchargement sur internet.
- ✓ soit un **certificat d’aptitude médical délivré par un médecin des armées**.

Dans les deux cas le certificat est à adresser **avant le 1er juin 2018** à l’ENSIM (voir adresse indiquée ci-dessous)

2 / Pour l’admission, produire un **certificat d’aptitude médical délivré par un médecin des armées avant le 19 juillet 2018**.

Ce certificat, obligatoire, est délivré dans un centre médical militaire (Référence : Instruction n°501516/DEF/SGA/DCSID/SDOR du 10 mars 2011). Vous devez alors prendre rendez-vous avec le centre médical (CEMI ou CMA) le plus proche de votre domicile (cf. liste à télécharger sur le site internet du ministère de la défense) dès l’annonce des résultats, si vous êtes admissible. Vous vous présenterez au rendez-vous qui vous sera fixé, muni de votre carnet de santé, carnet de vaccination et d’une pièce d’identité.

Le certificat médical d’aptitude ainsi que le dossier médical sous enveloppe cachetée (\*) devront être adressés à :

**ENSIM**  
**2, boulevard du Ronceray**  
**BP 93525**  
**49035 Angers Cedex 01**

(\*) Attention ! Si vous postulez pour plusieurs écoles militaires, adressez seulement, dans un premier temps, le certificat médical ; conservez le dossier médical confidentiel sous enveloppe cachetée jusqu’aux résultats de l’oral et adressez le à l’école militaire que vous aurez définitivement choisie.

Voir le tableau synthétique « **2018\_2\_ ENSAM IMI\_ Précisions certificat médical** »